



CONSEIL MUNICIPAL **Séance du** **23 mars 2021**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Le 23 mars 2021 à 19 H 30, le Conseil Municipal, convoqué le 16 mars 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

Liste « Ensemble pour Peypin » :

Monsieur	LEONARDIS Jean-Marie
Madame	MAGAGLI Laurence
Monsieur	GIBELOT Frédéric
Madame	RESCH Cécile
Monsieur	EQUINE Jean-Pierre
Madame	ANGELI Nadine
Monsieur	PIRONTI Francis
Madame	TORNATORE Odile
Monsieur	NAFISSI Patrick
Madame	BRUNY Muriel
Monsieur	BIGOT Jean-Marc
Madame	LENGLIN Anne

Monsieur	CAUDULLO Gilbert	
Madame	ROUX Elise	
Monsieur	ULBRICH Maximilien	
Madame	BONHOMME Sandy	Pouvoir à Nadine ANGELI
Monsieur	TEDDE Sébastien	
Madame	ISOARDO Nathalie	
Monsieur	LE GALL Dominique	
Madame	DROPSY Sophie	Absente
Monsieur	BIERLAIR René	
Madame	MIRJAN Mireille	
Monsieur	CARERI Marc	Pouvoir à Sébastien TEDDE

Liste « Tous Unis pour Peypin » :

Monsieur	SALE Albert	Pouvoir à Yannick HUYGHE
Madame	GIANASTASIO Laura	Pouvoir à Delphine ALLARD
Monsieur	HUYGHE Yannick	
Madame	ALLARD Delphine	
Monsieur	DERDERIAN Laurent	Absent

Liste « Génération Peypin » :

Monsieur	SIMON Jean-Jacques	
----------	--------------------	--

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Jean Marc BIGOT en qualité de secrétaire de séance, aucune autre candidature n'est proposée.

Il est procédé au vote :

27 Voix POUR la candidature de Monsieur BIGOT.

Monsieur Jean Marc BIGOT est nommé secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 FEVRIER 2021

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 2 février 2021 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :

27 Voix POUR.

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibérations n° 24/2020 du 10 juillet 2020.

01/2021	05/01/2021	Convention entre la commune et le garage Marengo
02/2021	07/01/2021	Annule
03/2021	07/01/2021	Annule
04/2021	07/01/2020	Etude de programmation dans le cadre du projet de construction d'une médiathèque
05/2021	07/01/2021	Loyer BIBOLINI
06/2021	07/01/2021	Loyer LEONARDIS Patrick
07/2021	07/01/2021	Loyer FRACES Marion
08/2021	07/01/2021	Loyer LAMBERT Patrice
09/2021	07/01/2021	Loyer BIGOT Bruno
10/2021	07/01/2021	Loyer NAVARRO Marina
11/2021	07/01/2021	Loyer Club de tir M. SCIAPAPIETRA

Monsieur le Maire prend la parole et explique qu'une décision ne figurait pas sur la note de synthèse et a été ajoutée ; il précise qu'il s'agit de la décision n°01/2021 et qu'elle concerne la convention conclue entre la commune et le garage Marengo pour la mise à disposition d'une fourrière automobile.

Monsieur le Maire demande si ces décisions amènent des questions.

Aucune question n'est formulée, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est autorisé à décaler les points de l'ordre du jour, afin de faire passer le point qui concerne la médiathèque en premier, pour libérer Madame CINO.

Le Conseil Municipal est d'accord pour faire passer ce point en premier.

2- ADOPTION DU PROJET CULTUREL SCIENTIFIQUE EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES)

Monsieur le Maire donne la parole à Madame CINO Sandra, responsable de la Bibliothèque Municipale qui expose le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social à l'ensemble du Conseil Municipal.

Madame CINO explique que ce document rédigé au cours de ces derniers mois a été accompagné et validé par le Département.

Elle ajoute que c'est un document formel qui peut être ajusté ou modifié et qui a pour objet une proposition culturelle au travers de la construction de la future médiathèque.

La rédaction de ce PCSES a été l'occasion de faire un travail de diagnostic sur la commune et de faire un point sur la lecture publique en se recentrant sur les souhaits en matière de politique culturelle afin de trouver des actions qui seraient propices à la population en respectant les souhaits de la municipalité.

Dans ce document, Madame CINO explique qu'elle souhaite présenter des actions qui ont été réfléchies et aussi les moyens nécessaires et le temps pour y parvenir. Elle y parle de méthode et de la manière d'atteindre ces objectifs et vérifier s'ils ont été atteints.

Cette synthèse va pouvoir présenter les points positifs et négatifs de la commune et regarder le cadre de vie et le potentiel des services municipaux mais aussi les besoins de la population.

L'un des points positifs est le tissu associatif important.

Points négatifs, la difficulté topographique et certains quartiers très excentrés, la population de la commune est en augmentation et la situation géographique nuit à son accessibilité et la surface nécessaire pour la valorisation de la collection ou du roulement des animations mais aussi du confort des usagers et des agents.

Ce document présente nos résultats en termes d'activité ; combien coûte la bibliothèque ainsi que les attentes de la population exprimées lors d'une consultation publique.

Madame CINO explique que lorsqu'on rédige un projet comme cela, on se saisit des besoins des administrés mais on fait également attention aux souhaits attendus par le ministère car il y a des incitations financières si les souhaits sont respectés.

Elle souhaite une médiathèque attractive grâce à un nouveau bâtiment ouvert pour toutes et tous.

Quand il est question de public « empêché », Madame CINO explique que ce sont les personnes qui ont des difficultés à se déplacer ; qui ont besoin d'un accompagnant, comme pour exemple le Foyer Exister dans lequel des adultes résident dans la commune, elle propose alors de les inclure dans ces projets. Il est souhaité de créer des temps d'animations, de rencontres, d'apprentissage, et de rencontres artistiques.

La médiathèque doit mettre à honneur les pratiques artistiques et culturelles de la population.

Le service innovant est le côté informatique numérique.

Madame CINO expose les principaux axes qui ont conduit la réflexion en commençant par l'Axe n°1 du travail dans lequel est expliqué le souhait de construire un bâtiment adapté, attractif et accueillant.

Beaucoup de normes sont préconisées par l'Etat en matière de surface, de budget, de personnel qualifié, d'heures d'ouvertures, de nombre de documents ;

Pour Peypin il faudrait un bâtiment d'une surface de 420m² et cette construction se ferait sur une parcelle appartenant à la commune qui est bien située car dans le centre-ville. A proximité des écoles et donc des enfants. Elle est près de la halte routière où beaucoup de collégiens pourraient accéder à cette médiathèque en sortant du bus.

Il est également présenté dans ce projet, des idées d'aménagements intérieurs.

Ce projet est très financé ; par la Région, l'Etat, la DRAC, le Département, mais aussi la Métropole.

Ce document est celui sur lequel ils vont s'appuyer pour quantifier leurs aides.

Il est prévu une période d'ouverture de 20h hebdomadaire plus l'ajout des temps d'animation que la bibliothèque pourra proposer.

La Bibliothèque Départementale de Prêt demande de travailler sur une offre documentaire, nous regardons les centres d'intérêt de la population et essayons d'ajuster et renforcer les propositions de la bibliothèque.

Il est souhaité également d'agir au profit du lien avec le territoire dans le cadre d'une démarche de développement durable.

Madame CINO explique qu'elle souhaite s'appuyer sur notre patrimoine historique et naturel car la nature est un élément essentiel dans notre paysage ; elle ajoute que nous sommes dans une zone touristique où nous pouvons organiser des temps consacrés à l'environnement.

Favoriser l'épanouissement et le vivre ensemble par l'apprentissage et la création de temps de rencontre.

Il y a un souhait du ministère de la culture qui est que 100% des enfants, avant qu'ils ne quittent l'école primaire, devraient avoir contact avec un artiste, ou une œuvre ; c'est une opportunité pour le Label 1ère page.

Il s'agit là, de proposer aux enfants en particulier à la petite enfance, un parcours culturel et artistique.

C'est un projet qui doit être co-piloté ; la directrice de la crèche est partie prenante pour cela.

L'Axe 5 s'intéresse à l'outil numérique.

L'Etat nous demande de promouvoir l'outil numérique en tant que vecteur de créativité et de réduire la fracture numérique.

L'outil numérique peut permettre d'accéder à des ressources documentaires même si la bibliothèque est fermée.

Ouvrir mieux c'est permettre aux usages d'accéder au catalogue grâce à un portail médiathèque dans le cadre de leurs recherches.

Dans les moyens nécessaires il est question de recruter un agent ; en termes de population cela est nécessaire.

Pour obtenir des chiffres et idées des délais nous avons sollicité un cabinet qui nous a donné des chiffres indicatifs par rapport à des coûts de fonctionnement pour savoir à l'avance combien cela allait coûter.

Il y a des dépenses d'investissement qui sont bien financées de l'ordre de 80% en cumulant les aides de la DRAC, les aides d'acquisition de documents, aides à la construction et à l'informatisation ainsi que le Label 1ère page.

Nous pouvons noter que l'estimation des dépenses annuelles est aux alentours des 170 000 €.

Enfin Madame CINO conclue que ce document rappelle aussi les objectifs afin de savoir si nous les avons atteints et si l'image et la fréquentation est suffisante.

Madame CINO redonne la parole à Monsieur le Maire qui la remercie.

Monsieur le Maire demande si ce projet amène des questions.

Monsieur HUYGHE prend la parole et remercie la responsable de la bibliothèque pour ce beau projet. Il demande quel est l'intérêt d'avoir la labélisation médiathèque parce qu'on sait que c'est contraignant, que cela comporte tout un tas de règles à mettre en application. Il demande si cela est une question de financement ou de subvention ?

Madame CINO explique que nous sommes déjà médiathèque dès lors qu'on propose différents supports notamment des supports médias liseuses et tablettes. Dès lors qu'il y a un media la seule différence entre la médiathèque et la bibliothèque est l'accès au numérique, au média.

Monsieur le Directeur Général des Services prend la parole afin de compléter la réponse que Madame CINO a apportée à Monsieur HUYGHE.

Il explique qu'aujourd'hui il est proposé de voter sur un équipement que l'on a qui a été établi sur la base d'un PCSES, c'est donc une direction et une base de travail qui doit permettre de développer un outil qui n'est pas que culturel mais c'est une interaction et une synergie qui doit s'opérer avec les associations, les écoles, ce lieu doit être attractif pour la population mais aussi intéressant pour la commune

Qu'on l'appelle bibliothèque ou médiathèque peu importe le terme, c'est le contenu de ce document sur lequel on vous demande votre approbation.

Monsieur le Directeur Général des Services ajoute enfin que c'est un projet de 1 135 000 € HT, Hors Taxes car les subventions sont calibrées sur le HT, montant auquel il faut ajouter 155 000 € d'équipements d'aménagement et également prévoir la collection de livres pour 13 000 € soit un montant total de 1 300 000 € HT soit 1 600 000 TTC.

C'est ce projet de document, s'il est validé qui sera présenté aux administrations qui sont chargées de nous octroyer des subventions.

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :

27 Voix POUR.

3- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur le 1^{er} Adjoint qui explique que comme chaque année, et avant le vote du budget primitif de 2021 lors du prochain conseil municipal, nous devons débattre des orientations générales 2021 qui sont contenues dans le ROB qui a été joint.

Il indique qu'il va faire un point sur le budget 2020 de la commune et M. MOENARD notre DGS fera lui, un point sur les perspectives budgétaires 2021.

Monsieur le 1^{er} Adjoint indique qu'au préalable, au niveau de l'environnement national et métropolitain, celui-ci est fortement perturbé par la crise sanitaire due à la COVID 19.

Ce qu'il faut retenir sur cette partie (page 2 à 5) : dotation de l'Etat quasi stable ; Poursuite de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression du premier 1/3 de taxe d'habitation (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés à compter de 2021 ; le plan de relance de l'état, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2ans, dont un tiers s'adresse aux collectivités territoriales, et dont bien sûr nous allons nous en emparer afin que la commune puisse en bénéficier ;

Nous en venons donc aux prévisions de résultat pour l'année 2020 :
Le compte administratif s'établirait ainsi (page 5) :

	Résultat à la clôture de l'ex. 2019	Part affecté à l'invest. en 2020	Résultat de l'ex. 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	1 392 367,14		- 777 846,54	614 520,00
Fonctionnement	461 474,51	350 000	297 221,12	408 695,63
TOTAL	1 853 841,65	350 000	- 480 625,42	1 023 216,23

Les restes à réaliser, qui relèvent de la section d'investissement, à reporter en 2021, s'élèvent :

- en dépenses à : 554 418.89 euros.
- en recettes à : 662 588.86 euros.

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2020 :

Nous constatons pour 2020 une baisse des dépenses réelles de fonctionnement de la commune pour l'année 2020, à hauteur de - 2 %, résultat de la mise en place d'appels d'offres et la mise en concurrence des prestataires des années antérieures. Le nouveau marché des assurances IARD (Incendie, Accident, Risque divers) a permis notamment de réaliser une économie de 50 %.

De plus la pandémie liée à la Covid a entraîné une baisse des dépenses mais a aussi généré des dépenses exceptionnelles concernant les protections (masques, gants, gels hydro alcoolique, vitres de protection....) évaluées à 29 700 €.

Ainsi au niveau du chapitre 11 (tableau page 6) : baisse sur les achats de prestations de service correspondant aux annulations de spectacles, à la réduction des frais de restauration scolaire, des frais d'accueil au centre de loisirs et des frais de transports scolaires pendant la période de confinement. A contrario, de nouvelles dépenses liées à l'épidémie ont été réalisées (achats de masques, protection pour les services d'accueil, produits désinfectants).

Ainsi au niveau du chapitre 12 (tableau page 8) : on peut constater une augmentation de la rémunération nette, mais elle ne représente qu'une augmentation brute de 2,58% ; Elle est ramenée à 2,20% net des remboursements des remplacements (55 K€) liées aux absences dus à la pandémie et à la nécessité d'assurer la continuité du service public.

Cette augmentation est aussi le reflet des augmentations quasi automatiques due au Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelon, reclassements ...) mais aussi au PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) dont l'impact est précisé plus amplement en page 8. Nous avons aussi voulu renforcer nos effectifs en particulier aux services techniques, par le recrutement d'un nouveau responsable.

En ce qui concerne l'évolution des recettes de fonctionnement en 2020 (page 10) :

Nous notons une baisse des recettes de fonctionnement à hauteur de 118 199 € :

- Produits fiscaux : + 74 K€ (une augmentation passant de +2,5% en 2019 à +1,9% en 2020 donc un léger ralentissement)
- Produits des services : - 321 K€ due à l'épidémie du Covid
- CAF : - 94 K€
- Aide exceptionnelle Covid : + 125 K€ (dont 114 K€ CMA ; 10 K€ achats masques)

Les dotations restent stables.

Monsieur le 1^{er} Adjoint explique que l'examen de l'année 2020 est terminé et, qu'avant de passer la parole à Monsieur le Directeur Général des Services, nous avons, sur les perspectives budgétaires 2021 en page 21 les objectifs que nous nous sommes fixés pour l'élaboration du budget 2021 et les actions que nous devons mettre en œuvre pour y parvenir :

Les OBJECTIFS :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition (taxes foncières essentiellement) ;
- De limiter la hausse de personnel à hauteur de 2,5 % ;
- D'encadrer la hausse des charges à caractère général à hauteur de 2 %.
- D'améliorer les recettes de fonctionnement en révisant les loyers et revenus des domaines (politique tarifaire) ;
- Etablir un PPI (Programme Pluri Annuel des Investissements) afin d'arbitrer sur le mandat les choix d'opérations d'investissement suivant leur impact budgétaire. Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique qui dresse la liste de l'ensemble des projets programmés par la majorité municipale pour la ville, et des financements qui leurs sont attribués chaque année, sur une période de 5 ans.

Monsieur le 1^{er} Adjoint laisse maintenant la parole à Monsieur le Directeur Général des Services pour les actions à mener et pour les perspectives budgétaires 2021 et explique que ce document est le rapport d'orientation budgétaire et qu'il fait l'objet d'un débat d'orientation budgétaire.

Aujourd'hui, ce dont il s'agit c'est de voter pour le fait qu'il y est un débat, pas de voter pour un budget, cela se fera plus tard.

Les chiffres proposés sont le fruit de notre réflexion et le travail des services mais reste amendable jusqu'au vote du budget qui aura lieu avant le 15 avril 2021.

L'objectif de ce DOB est d'informer le Conseil Municipal de l'état financier de la collectivité ; c'est le principal objectif.

Les perspectives 2021 ont été tracées en fonction des probabilités de recettes de fonctionnement et de charges de fonctionnement et également des dépenses d'investissements et des subventions attendues.

Pour les recettes de fonctionnement la dotation globale de fonctionnement est plutôt stable aux alentours de 400 000 € pour la collectivité, le montant des autres dotations qui sont une déclinaison de la DGF sont aussi stables, à hauteur de 500 000 € et le fond de compensation de la TVA qui est la somme reversée à la suite de travaux d'investissements faits l'année précédente a été estimé à 181 000 €.

Les autres possibilités de ressources de fonctionnement sont les impôts locaux avec le choix de maintenir les taux. Le produit attendu serait d'un peu plus de 3 000 000 €.

Monsieur MOENARD précise qu'aujourd'hui les services de l'Etat n'ont pas été en mesure de nous fournir un état fiscal très précis donc nous procédons par estimation.

Cette estimation a été faite sur la base de la revalorisation des valeurs locatives avec maintien du taux donc avec une revalorisation estimée pour toutes les commune à un petit peu plus de 1%.

Les autres recettes attendues, le fond de garantie individuelle des ressources qui est moindre, de 7 000 €, l'attribution de compensation pour qui la somme reversée par la métropole qui est de 235 000 €, le fond intercommunal et communal qui est un fond pour lequel nous pensons que nous ne serons pas contributeurs, l'année dernière il était de l'ordre de 9 000 €. Nous n'avons pas eu de précision comme sur le reversement des aides en matière d'allocations familiales, donc l'ancien contrat enfance jeunesse qui s'est transformé en Convention Territoriale Globale où nous n'avons pas eu d'éléments.

Monsieur MOENARD passe aux dépenses de fonctionnement qui sont listées dans le rapport. Il explique qu'il y a toujours les participations obligatoires de la commune aux organismes tels que le Syndicat Intercommunal des Installation Sportives du Collège de Greasque à hauteur de 28 000 €, le Relais d'Assistants Maternelles des collines pour 2021 s'élèverait lui à 1 600 € et la participation de la commune pour les bus scolaires donc pour les circuits écoles primaires et maternelles pour 45 à 50 000 €.

Les autres contributions importantes, la pénalité SRU donc l'obligation de réaliser des logements sociaux cette année a été majorée à 158 000 € et dernier point des dépenses de fonctionnement le personnel municipal pour lequel des ajustements sont en cours. Il explique qu'au-delà de son arrivée, l'ancienne DGS a été positionnée responsable de service et une personne qui était DST est devenue chef de service.

Il explique ensuite qu'il a proposé à Monsieur le Maire de ne pas conserver les agents contractuels parce que le nombre d'agents titulaires est suffisant pour assurer la continuité de services. Il indique être vigilant sur l'évolution de ce poste de masse salariale qui impacte de manière important notre capacité à investir puisque il est à la source de l'épargne de gestion qu'il faut constituer.

Il ajoute qu'il a commencé à informer les services que l'on devra faire aussi bien mais avec moins de personnes.

Autre exemple de proposition pour maîtriser la masse salariale, il y a des élections qui sont proposées cette année, les départementales et les régionales, les heures faites par les agents seront plutôt récupérées que payées.

Monsieur le maire prend la parole et ajoute que le DGS a pris la décision de ne pas rémunérer les agents de catégorie A pour les élections prochaines ce qui représente une belle économie.

Sur la dette, Monsieur MOENARD indique que nous avons mis dans le rapport d'orientation budgétaire les emprunts que l'on a, aujourd'hui la commune a une capacité d'endettement qui tourne autour des 4, 5 ans.

Nous avons mis aussi des SIG soldes intermédiaires de gestion qui sont les premiers rapports que les analyste financiers regardent lorsqu'ils analysent les comptes d'une commune avec l'épargne nette de la collectivité qui permet à la collectivité d'affecter cette somme aux investissements de la commune .

Les grandes lignes budgétaires prévisionnelles pour la construction du budget, il faut maîtriser les charges à caractère général donc les frais de fonctionnement de la collectivité, les fluides, mais également la masse salariale, les charges de personnel.

Sur ces bases là nous avons projeté une ébauche de budget pour estimer que l'équilibre était atteint.

Monsieur MOENARD redonne la parole à Monsieur le Maire qui demande si ce rapport amène des questions.

Monsieur SIMON souhaite dans un premier temps remercier Madame CINO pour la présentation du projet de médiathèque qui est selon lui un beau projet. Il questionne Monsieur MOENARD sur la masse salariale, il explique qu'ils ne connaissent pas le rapport entre le nombre d'employés et le nombre d'habitants.

Monsieur MOENARD explique que selon lui il y a beaucoup de monde cela s'explique par des politiques antérieures et que si on veut investir pour faire une médiathèque, école, rénover la crèche et les différents services, la masse salariale est pour l'instant trop importante pour la commune.

Monsieur HUYGHE prend la parole et demande des explications sur l'évolution des dépenses, il indique que nous sommes rapidement passé sur la partie du chapitre 65 qui concerne les indemnités, et que nous constatons une baisse partout certainement due la situation sanitaire, mais que l'on note une augmentation de 4 000 € sur le SIISG.

Monsieur MOENARD indique qu'il ne peut pas se prononcer tout de suite sur la hausse du SIISG ou la baisse du RAM, il cherchera l'information auprès de ses services et répondra ultérieurement à cette interrogation.

Monsieur HUYGHE demande quelles sont les évolutions concernant les pénalités de la loi SRU ? Il souhaite savoir s'il est projeté de réduire cette pénalité.

Monsieur le Maire indique qu'un recours gracieux a été déposé par 35 communes des Bouches-du-Rhône, et que cette loi est difficilement applicable du fait de l'absence de foncier disponible sur la commune ; les services publics actuels (écoles....) ne sont aussi pas adaptés si l'on respecte à la lettre la loi, et cela nécessiterait des investissements financiers très importants que la commune ne peut se permettre.

Monsieur HUYGHE indique que sur les 4 dernières pages qui concernent les prévisions d'investissement il a été surpris de ne pas voir la crèche et ses problèmes de travaux de mise en conformité.

Monsieur MOENARD répond que le projet de reconstruction n'est pas formalisé à ce jour, mais que l'on verra cela en cours d'année. Il ajoute que la CAF a besoin d'estimations et de projets aboutis et qu'une décision modificative au budget sera alors votée.

Aucune autre question n'est formulée, le Conseil Municipal **PREND ACTE DU ROB**

4- REGLEMENTATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MOENARD qui précise que selon l'article R 2123-4 du Code de la commande publique, la procédure « adaptée » pour les marchés publics est une procédure dont les modalités sont librement fixées par la collectivité en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre, ainsi que des circonstances de l'achat.

Pour ce faire, il précise que les services acheteurs de la collectivité doivent procéder à une estimation constante de tous les besoins en fournitures, services et travaux et définissent les procédures applicables en conformité avec les termes de du Code de la commande publique.

La valeur estimée du besoin, notamment, est calculée sur la base du montant total hors taxe du ou des marchés publics envisagés, y compris les options et les reconductions.

Il rappelle que s'agissant de la procédure adaptée, le pouvoir adjudicateur choisit librement, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique, la procédure la mieux appropriée pour répondre à ses besoins en tenant compte de leur montant, leur nature, leur complexité. Il choisit ses propres modalités de concurrence permettant aux candidats d'être informés de son intention, de l'objet et du contenu de l'achat afin d'obtenir une diversité d'offres et garantir une réelle mise en concurrence.

Dans ce cadre et dans un souci de rationalisation des procédures d'achats publics, il est proposé que les services municipaux respectent exclusivement la procédure définie dans le « Guide interne » pour toutes les achats, contrats, conventions, marchés, qualifiés de « MAPA » au sens de l'article précité (en vigueur au 01/01/2020, ou toute modification à venir s'y rapportant).

Monsieur MOENARD redonne la parole à Monsieur le Maire qui demande si ce point amène des questions.

Monsieur HUYGHE prend la parole et demande qui se porterait garant du bon respect de ces procédures. Monsieur MOENARD répond qu'il s'en porte garant et que c'est un travail qui sera fait avec les agents.

Aucune autre question n'est formulée, il est procédé au vote :

27 Voix POUR.

5- ACQUISITION DE BIENS VACANTS SANS MAITRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. En application de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui :

- soit font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté ;

- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers ;
- soit sont des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers

Dans ce cadre, il expose que le propriétaire de l'immeuble constitué de bois, Parcelle section AR, n°87, contenance (environ) 7 700 m², est porté au Cadastre comme étant Monsieur Félix BON. Cependant, il n'a pu être identifié avec précision et aucun titulaire de droits réels n'a pu être identifié.

Après des recherches faites auprès de l'Etat-civil, il a pu être obtenu deux actes de naissance :

- L'un au nom de BON Félix Virgile, né à Peypin le 5 février 1893 et comportant une mention marginale de décès au 20 juin 1915 ;
- Le deuxième acte de naissance, au nom de BON Félix Marius, né à Peypin le 5 août 1873, comporte aussi une mention marginale de décès au 25 mai 1962.

Dans les deux cas, il y a une succession ouverte depuis plus de trente ans. Compte tenu que la Commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Monsieur BON Félix, ce bien immobilier peut donc revenir de plein droit à la commune de PEYPIN (13), à titre gratuit, si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

Aucune question n'est formulée, il est procédé au vote :

27 Voix POUR.

Monsieur le Maire tient à préciser suite à ce point de biens sans maîtres, que la gestion et entretien des cimetières est désormais déléguée à Monsieur NAFISSI, Adjoint à l'environnement qui se chargera de recenser les caveaux non entretenus depuis plus de 15 ans ainsi que le caveau communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 00.

Le Maire,

Jean Marie LEONARDIS



Le secrétaire de Séance

Jean Marc BIGOT

